



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le 07 AOUT 2013

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLÉMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : Mme HERBAUT

Tél. : 04. 84.35.42.65.

Fax. : 04.84.35.42.00.

n° 11-2013

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 6 août 2013, il sera procédé, pendant trente trois jours, du 16 septembre au 18 octobre 2013 inclus à une enquête publique, au titre des articles R.212-6 à R.212-45, portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Arc révisé.

Le SAGE est un document de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques. Sa finalité est de concilier, dans une gestion équilibrée, l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques. Il est élaboré par les acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Les pièces du dossier d'enquête comprenant notamment l'évaluation environnementale et son résumé non technique, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (jours ouvrables) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairies, hôtel de ville pour les communes de Beaurecueil, Belcodène, Bouc Bel Air, Châteauneuf le Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gréasque, Lançon Provence, Le Tholonet, Meyreuil, Mimet, Peynier, Puyloubier, Saint-Antonin sur Bayon, Saint-Marc Jeamegarde, Saint-Savournin, Simiane Collongue, Trets, Vauvenargues, Velaux, Ollières, Pourcieux, Pourrières et Saint-Maximin la Sainte Baume, et en service annexe pour les communes d'Aix-en-Provence (*direction de l'urbanisme - 12, rue Pierre et Marie Curie*), Berre l'Étang (*direction de l'urbanisme - centre administratif - place du Souvenir Français*), Cabriès (*centre technique municipal - 3256, route de Violési*), Gardanne (*direction des services techniques - résidence Saint Roch - avenue de Nice*), La Fare les Oliviers (*service de l'urbanisme - centre technique municipal - 250, avenue du Puissatier*), Les Pennes Mirabeau (*service de l'urbanisme - rue Jean Aicard*), Rousset (*service de l'urbanisme - avenue des Bannettes*) et Ventabren (*service de l'urbanisme - place de l'Eglise*).

Les observations, propositions, contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront également être adressées par courrier au président de la commission d'enquête en mairie d'Aix en Provence, siège de l'enquête où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique, les documents constituant le dossier d'enquête du projet de SAGE seront consultables sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône – Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux – Place Félix Baret – CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 (téléphone : 04.84.35.40.00/42.65).

A été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête M. Gilles BANI - Ingénieur d'étude en aménagement et urbanisme - Expert près la CAA de Marseille, assisté en tant que membres titulaires de M. Jacques LOUBET-VIEU - Expert près la Commission Européenne - Chargé de mission pour l'international à la Maison de l'Europe de Provence - retraité et de M. Georges VIOTTI - Officier de la Marine Marchande - Ingénieur Pétrole – retraité. Mme Michelle MAHIEUX - Inspecteur des Impôts - retraitée a été désignée comme membre suppléant susceptible de remplacer, en cas d'empêchement, un membre titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur Gilles BANI, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Jacques LOUBET-VIEU.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, recevra les observations des intéressés en mairies, jours et heures suivants :

➤ Aix en Provence - Direction de l'Urbanisme 12, rue Pierre et Marie Curie

lundi 16 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
mercredi 2 octobre 2013 de 13h30 à 16h30
vendredi 18 octobre 2013 de 13h30 à 16h30

➤ Berre l'Étang - Direction de l'Urbanisme Centre administratif place du Souvenir Français

jeudi 19 septembre 2013 de 14h00 à 17h00
mardi 8 octobre 2013 de 9h00 à 12h00

➤ Bouc Bel Air - Service de l'Urbanisme place de l'hôtel de Ville

mercredi 18 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
lundi 14 octobre 2013 de 13h30 à 16h30

➤ Gardanne - Direction des Services Techniques résidence Saint Roch avenue de Nice

vendredi 27 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
vendredi 4 octobre 2013 de 14h00 à 17h00

➤ Trets - hôtel de Ville place du 14 juillet

mardi 24 septembre 2013 de 13h30 à 16h30
jeudi 10 octobre 2013 de 9h00 à 12h00

➤ Velaux - hôtel de Ville 997, avenue Jean Moulin

lundi 30 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
vendredi 11 octobre 2013 de 14h00 à 17h00

➤ Le Tholonet - hôtel de Ville 3384, route Cézanne Salle de l'Ours

lundi 23 septembre 2013 de 14h00 à 17h00
mercredi 16 octobre 2013 de 9h00 à 12h00

➤ Pourrières - hôtel de Ville place Jules Michel

vendredi 20 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
mercredi 9 octobre 2013 de 14h00 à 17h00

Le président de la commission d'enquête pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R.123-6 et R.123-14 à R.123-17 du code de l'environnement.

Copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée à chaque mairie des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'à la préfecture du Var pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

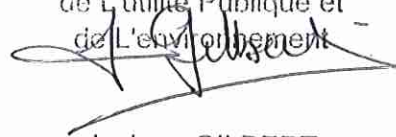
Toute personne physique ou morale intéressée pourra également prendre connaissance de ces documents en Préfecture des Bouches-du-Rhône (Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux – Place Félix Baret – 13282 Marseille Cedex 06) ainsi que sur son site internet pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information relative à ce projet de SAGE révisé pourra être demandée auprès du secrétariat de la CLE : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin versant de l'Arc (SABA), par courrier à l'adresse suivante : 23, route de Pourrières - Rond-point de Provence - 13530 TRETTS, par téléphone au 04.42.29.40.66 ou par messagerie : contact@saba-arc.fr

Les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation sont les Préfets des Bouches-du-Rhône et du Var.

Cette décision sera prise sous forme d'un arrêté interpréfectoral qui sera mis en ligne sur le site internet des préfectures concernées.

Pour le Préfet
Le Directeur
des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et
de l'Environnement



Josiane GILBERT